

Un accord-cadre moins structuré a été signé avec le Japon à la fin de 1976. La première réunion des représentants gouvernementaux au sein du Comité économique mixte a eu lieu en 1977, et la prochaine rencontre devrait avoir lieu dans le courant de ce mois. Il est encore beaucoup trop tôt pour se prononcer définitivement sur l'utilité de ce cadre global; toutefois, notre monde des affaires semble l'avoir reçu favorablement comme en témoigne le nombre croissant de missions commerciales qui se sont rendues au Japon et la première réunion de la Conférence Canada-Japon des hommes d'affaires qui s'est tenue à Tokyo en mai dernier. La deuxième rencontre doit se tenir à Toronto en mai.

J'ai récemment signé à Kingston, en Jamaïque, un accord de coopération commerciale et économique Canada-Caricom. Il s'agit d'un accord assez général qui établit le cadre juridique de nos relations économiques bilatérales. Y est toutefois annexé un Protocole de coopération industrielle détaillé qui a pour objectif de faire participer les secteurs public et privé des deux parties à des efforts de coopération industrielle qui avantageront tout autant le Canada que les pays des Antilles du Commonwealth. Fondé sur la reconnaissance du fait que les relations économiques dépassent le simple aspect commercial, le Protocole s'efforce de fournir un cadre permettant d'encourager et de faciliter les investissements, le transfert de technologie et l'aide au développement. Ces divers éléments s'intègrent dans un ensemble particulièrement bien adapté à nos relations avec les pays antillais et certains de ces éléments devraient être modifiés pour rendre l'ensemble acceptable à un pays africain, par exemple. L'Accord Canada-Caricom illustre cependant le genre d'approche globale et pragmatique que j'envisage pour l'avenir, approche que je me permets de vous recommander.

Notre nouveau programme de coopération technique à frais remboursables est un autre exemple d'approche bien adaptée aux besoins particuliers des pays en développement à revenu moyen. Ce genre de programme, qui suppose une assistance technique et industrielle, est mis en oeuvre lorsqu'un pays en développement veut conclure des ententes entre gouvernements pour obtenir des biens et des services de nos secteurs public ou privé. Il est organisé et initialement financé par le gouvernement canadien, les coûts étant plus tard remboursés par le bénéficiaire. Ce genre de programme peut s'avérer extrêmement utile pour stimuler des